

Comité technique restreint « dunes et forêts » 29 mai 2009 Notre Dame de Monts

Pour l'élaboration du document d'objectifs :
« Marais Breton, baie de Bourgneuf, Ile de Noirmoutier et forêt de Monts »
Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR 5212009 relative à la Directive « Oiseaux »

Propositions d'actions sur les dunes et les forêts

Opérateur local :
Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf

Document de travail



Les plages

Les plages constituent un habitat capital pour :

- la nidification du Gravelot à collier interrompu et potentiellement pour celle du Grand Gravelot et de la Sterne naine.
- les limicoles comme reposoir de marée haute, comme zone d'alimentation ou pour la migration et l'hivernage du Tournepierrière à collier, du Grand Gravelot, du Bécasseau sanderling et du Bécasseau variable.
- les ressources trophiques (Goéland cendré et Mouette mélanocéphale, les passereaux d'intérêt patrimonial, les rapaces ornithophages).

ENJEU

- **Maintenir ou restaurer un réseau de plages permettant le maintien des capacités d'accueil pour l'avifaune, y compris en période de nidification.**

Objectif 1 :

- Assurer la pérennité des populations d'oiseaux nicheurs:
- Adapter la gestion des plages aux exigences biologiques des espèces (rationaliser le nettoyage, informer et canaliser le public, réglementer les activités sportives...)
- Réaliser un suivi performant des populations et du succès de la reproduction
- Se doter d'un outil d'étude de la dynamique des populations de gravelots, permettant également de mieux comprendre les échanges avec les autres milieux de la ZPS (programme de baguage coloré des adultes).

Objectif 2 :

- Conforter les plages dans leur rôle de zone de reposoir et d'alimentation pour les oiseaux en période de migration et d'hivernage (Sécuriser les principaux reposoirs de marée haute, rationaliser le nettoyage, informer et canaliser le public, réglementer les activités sportives...)

Les dunes

Les dunes constituent un habitat capital pour :

- la nidification du Tadorne de Belon, du Gravelot à collier interrompu, du Pipit rousseline, du Cochevis huppé et du Traquet motteux. Potentiellement, le retour de deux espèces peut être envisageable : l'Alouette calandrelle et le Pipit farlouse.
- la migration de nombreuses espèces.

ENJEU :

- **Maintenir ou restaurer le potentiel d'accueil des dunes pour l'avifaune, y compris en période de nidification.**

Objectif 1 :

- Assurer la pérennité des populations d'oiseaux nicheurs :
- Adapter la gestion des dunes aux exigences biologiques des espèces (information et canalisation des publics, réglementation des activités sportives, rationalisation du nettoyage...).
- Réaliser un suivi performant des populations et du succès de la reproduction

Objectif 2 :

- Restaurer les zones dunaires dégradées (réflexion sur les possibilités de faire reculer les boisements, élimination des espèces végétales invasives...)

Propositions d'actions sur les plages et les dunes :

- ⇒ Hiérarchisation des nettoyages de plages (poursuite de l'action du document d'objectifs habitat)

- ⇒ Rationalisation des accès aux plages à enjeux fort

- ⇒ Aménagement et surveillance des colonies de nidification du Gravelot à collier interrompu

- ⇒ Organisation de la fréquentation du public dans les massifs dunaires à enjeux fort

- ⇒ Expérimentation de la gestion des arrières dunes par le pâturage ovin extensif pour limiter la fermeture du milieu

De manière générale sur plusieurs secteurs :

- ⇒ Réglementation des activités sportives

La forêt

Conclusions du diagnostic écologique:

La présence des milieux forestiers dans la ZPS contribue à la richesse du site en terme d'avifaune. Ce milieu est le principal biotope d'un certain nombre d'espèces nicheuses, notamment :

- de l'Engoulevent d'Europe,
- du Milan noir,
- de la Bondrée apivore,
- du Faucon hobereau,
- du Hibou petit-duc.

La richesse du Marais breton est également liée à la mosaïque de milieux. Ainsi, l'importante colonie d'ardéidés (Héron cendré, Aigrette garzette, Héron garde-bœufs) de la forêt de Monts bénéficie de la proximité des zones humides sur lesquelles ils peuvent s'alimenter. De même, la combinaison prairies naturelles humides / zones boisées est essentielle à la Bécasse des bois.

ENJEU 1 :

- **Maintien et/ou restauration des populations nicheuses présentes dans les forêts de la ZPS**

Objectif 1 :

- Concilier la fréquentation touristique et le maintien des conditions favorables à la présence et à la nidification de l'avifaune forestière (zones de tranquillité...)

Objectif 2 :

- Assurer une gestion forestière en cohérence avec le maintien des habitats d'espèces, en particulier de l'Engoulevent d'Europe, des ardéidés et des rapaces forestiers (clairières, îlots de vieillissement, ...)

Objectif 3 :

- Favoriser les habitats des espèces nicheuses d'oiseaux cavernicoles (conservation d'arbres morts, îlots de vieillissement...)

Objectif 4 :

- Améliorer la connaissance sur les effectifs et la répartition des espèces forestières de la ZPS

ENJEU 2:

- **Maintien des populations d'oiseaux hivernants dans les forêts de la ZPS**

Objectif 1:

- Maintien des populations de Bécasse des bois hivernantes dans les forêts de la ZPS

Objectif 2 :

- Améliorer les connaissances sur les effectifs et la répartition des espèces forestières hivernantes de la ZPS

Propositions d'actions sur la forêt :

⇒ Préservation de zones de quiétude favorable à la nidification de l'avifaune forestière

⇒ Favoriser le maintien des zones de clairières favorable à l'Engoulevent d'Europe

⇒ Maintien de plusieurs classes d'âge dans les peuplements forestiers